

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 8 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize, le 8 juillet 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 juillet 2016 s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert GEORGEMEL.

Etaient présents :      G. GEORGEMEL      G. VALTON      J.P. MARTIN  
                                 S.GALDO              E. JAMMAS      G. CASTENETTO  
                                 H. KWASIAK        R. MAINO        A. RIBEIRO  
                                 J.P. MUGNIER      M. RENAUT

Absents :                R. LEMOINE a donné procuration à G. GEORGEMEL  
                                 I. LARDIN a donné procuration à M. RENAUT  
                                 J.M. GILLOT excusé  
                                 R. VOIZEUX excusée

Secrétaire de séance : S. GALDO

**STATUTS SIGF**

Le maire donne lecture des articles 2 et 9 modifiés des statuts SIGF.

L'article 2 est modifié comme suit : les sommes versées au titre des dédommagements de perte de revenus forestiers, de perte de valeur d'avenir et de dédommagement pour inconvénients sylvicoles divers, seront destinés au SIGF sans rectification de la distribution ou de la valeur des points, lorsque la surface forestière concernée sera inférieure à l'hectare.

Dans le cas d'emprise supérieure à 1 hectare, chaque cas sera examiné séparément.

Les sommes correspondant à des revenus non liés aux récoltes de bois seront versées directement aux communes.

L'article 9 est modifié comme suit : Les revenus des forêts appartenant aux membres du syndicat, dont la gestion lui est confiée (notamment vente et délivrance de produits ligneux) à l'exclusion de ceux provenant de chasse et des concessions ne résultant pas de la commercialisation de produits ligneux.

Le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

**ORGANISATION DU 14 JUILLET**

Présentation du programme :

Le mercredi 13 juillet à la salle des fêtes : repas dansant, retraite aux flambeaux à 23 h et feux d'artifice à 23h30.

Le jeudi 14 juillet à partir de 16 h dans le parc de la Cure : jeux pour les enfants, jeux de quille pour les messieurs, tombola pour les dames et apéritif offert par la commune.

## **MUSEE**

Les permanences pour la tenue du musée les dimanche de juillet, août et septembre sont réparties entre les conseillers municipaux.

## **REFECTION TOIT PRESBYTERE**

Une demande de subvention et une autorisation de travaux doivent être déposées pour pouvoir effectuer les travaux de réfection de la toiture, partie arrière, du presbytère.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le début des travaux est prévu pour le mois de septembre.

## **CONVENTION BIBLIOTHEQUE**

Une nouvelle convention établie pour 5 ans doit être signée avec le Conseil Départemental.

Un minimum d'obligations doivent être respectées :

- Un accueil des écoles doit être assuré,
- La commune doit effectuer un minimum de dépenses de 250€ par an,
- La bibliothèque doit être ouverte au minimum deux fois par semaine y compris pendant les vacances scolaires,

L'une ou l'autre des parties peut choisir de mettre fin à la présente convention en informant l'autre partie 3 mois avant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

## **AVENANT AU CONTRAT DE MME SABINE CALLAERT**

Mme Sabine CALLAERT assure par intérim le poste d'accueil à la bibliothèque. Elle sera nommée sur ce poste à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Son contrat de travail doit donc être modifié pour être porté à 17 heures par semaine. Ce nombre d'heures correspond aux heures effectuées à l'agence postale et à la bibliothèque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Convention occupation de la Cure pour les NAP et la cantine* : Ces compétences relevant de la CCBN, cette dernière propose de prendre en charge 85 % des dépenses d'électricité de cette salle.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 heures 05.